

Programme de la 8^{ème} convention Vendredi 19 juin 2009

Lieu : Advancia-Negocia, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
(8 avenue de la Porte de Champerret – Paris 17^e)

Accès :

- Métro ligne 3 – Station Porte de Champerret
- Bus : 93, 163, 164

Thème : Convivialité et environnement de travail

8h45 Accueil

9h15 Ouverture par Vincent Riss, président du Printemps de la convivialité

9h25 Témoignage d'Advancia Negocia

9h40 Intervention de Philippe Korda, du cabinet de conseil en management KORDA & PARTNERS

10h10 Intervention de Teresa Garcia et Jean-Frédéric Buzzi du cabinet de conseil en management CIRCE

10h40 Pause

11h10 Table ronde d'entreprises animée par Philippe Détrie : « Convivialité et environnement de travail »

- Marie Loisel, responsable ressources humaines, Google France
- Marc-Henri Bernard, directeur ressources humaines, Pepsico France
- Magalie Frenard, chef de projet et déploiement de la marque, Orange France

12h10 Présentation du livre de Philippe Détrie « *L'entreprise conviviale* », délégué général du Printemps de la convivialité

12h40 Buffet convivial

14h00 Ateliers au choix

Chaque participant choisit de s'inscrire à 2 ateliers parmi les suivants. Durée d'un atelier 1 heure.

- atelier 1 « **Mettre en place une démarche convivialité** » animé par Philippe Détrie en salle 512. Pour ceux qui souhaitent développer la bonne ambiance au sein d'un groupe de salariés.
- atelier 2 « **Améliorer les relations au travail** » animé par Jean-Frédéric Buzzi, expert en communication interpersonnelle et Teresa Garcia experte en psychologie du travail (CIRCE) en salle 513
- atelier 3 « **Développer le bien-être des salariés grâce à l'environnement de travail** » animé par Michel Jeanroy, Monsieur Bien-être de GE Energy jusque 2008 et Magalie Frenard d'Orange.

16h00 Restitution des 3 ateliers en amphithéâtre

16h15 Clôture

Participation gratuite pour deux personnes d'une même entité adhérente

Participation gratuite pour les membres du CJD (valable pour deux personnes d'une même entité)

Participation de 100 € HT pour un non adhérent (valable pour deux personnes d'une même entité)